Chronique judiciaire

24/09/2009 à 21h05

•**Passage à tabac à l'entrée de la discothèque.** Calais, le 13 juillet : une multitude de *jeunes* se presse à l'entrée d'une boîte de nuit. "*Ne poussez pas, les filles !*" lance en plaisantant un calaisien pris dans la bousculade. Cette apostrophe badine lui vaut d'être roué de coups par un groupe de *jeunes* avant d'être dépouillé. Le téléphone portable de la victime sera retrouvé sur Khalid B. , 29 ans, qui prétend avoir assisté au passage à tabac sans y prendre part, se contentant de ramasser le portable. Verdict : trois mois avec sursis pour Khalid. Source

• **Une handicapée rouée de coups par une bande de filles**. Dunkerque, le 27 juillet : une bande de quatre jeunes filles, dont trois mineures, décide d'attaquer une jeune handicapée pour lui dérober son téléphone portable. La victime est « *plaquée contre un grillage pour être fouillée. Elle reçoit une gifle, des coups de pied dans les jambes et la hanche*». Le rapport médical révèle que les coups ont été donnés volontairement du côté gauche, côté majeur de son handicap. « *Si tu parles aux flics, je nique ta race !* », menace M. J., la plus violente du groupe. « *C'est pas moi, j'ai rien fait !* », plaidera-t-elle ensuite. Verdict : 6 mois avec sursis pour M. J. Source